AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
1037-39-2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1037-39-2025 modifiant le règlement de zonage 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment dans un projet commercial intégré dans la zone P6-07 et la réduction de la dimension minimale des terrains dans la zone P3D-04

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 4e jour du mois de novembre 2025.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe